

L'éthique animale selon Peter Singer et Tom Regan

Plan et citations

Introduction :

« À moins d'accorder au miraculeux un rôle légitime dans l'argumentation philosophique, il est impossible de plaider en faveur de la reconnaissance des droits des animaux si nous échouons à plaider en faveur des droits des êtres humains, et l'un des objectifs centraux de cet ouvrage est tout simplement de réussir à cette tâche. À un niveau plus général, par conséquent, les arguments exposés pourraient, et devraient, être évalués tant en fonction de la qualité des arguments présentés pour reconnaître les droits des êtres humains qu'en fonction de la qualité des arguments développés pour reconnaître les droits des animaux. Même si je crois que la défense de l'un n'est ni plus faible ni plus forte que la défense de l'autre, c'est une croyance que d'autres pourraient souhaiter contester. Dans tous les cas, parce que le livre essaie de présenter les arguments en faveur de certains droits de l'homme, ceux qui congédient les partisans de droits des animaux au motif que ces partisans sont misanthropes devraient être réduits au silence. Être « pour les animaux », ce n'est pas être « contre l'humanité ». Exiger que les autres traitent justement les animaux, comme leurs droits l'exigent, n'est demander ni plus ni moins à leur égard que pour tout être humain à qui un traitement juste est dû. Le mouvement des droits des animaux est une partie du mouvement des droits de l'homme, il ne lui est pas opposé. Les tentatives visant à le rejeter comme misanthrope ne sont que pure rhétorique » (DA 79).

I/ Humains et animaux sont semblables « sous tous les aspects moralement pertinents ».

A. Les animaux souffrent (Singer)

« Il est certainement déraisonnable de supposer que des systèmes nerveux physiologiquement presque identiques, qui possèdent une origine commune et une fonction évolutive commune, et qui sont cause de formes de comportement similaires dans des circonstances similaires, devraient en réalité fonctionner d'une manière complètement différente au niveau des sensations subjectives » (LA 81)

B. Les animaux ont une conscience (Regan)

« Les individus sont sujets-d'une-vie s'ils ont des croyances et des désirs ; une perception, une mémoire et un sens du futur, y compris de leur propre futur ; une vie émotionnelle ainsi que des sentiments de plaisir et de douleur ; des intérêts préférentiels et de bien-être ; l'aptitude à initier une action à la poursuite de leurs désirs et de leurs buts ; une identité psychophysique au cours du temps ; et un bien-être individuel, au sens où la vie dont ils font l'expérience leur réussit bien ou mal, indépendamment logiquement de leur utilité pour les autres et du fait qu'ils soient l'objet des intérêts de qui que ce soit » (DA 479).

C. L'humain, un animal comme les autres ?

Déclaration de Cambridge sur la conscience animale (2012) :

« La force des preuves nous amène à conclure que les humains ne sont pas seuls à posséder les substrats neurologiques de la conscience. Des animaux non-humains, notamment l'ensemble des mammifères et des oiseaux ainsi que de nombreuses autres espèces telles que les pieuvres, possèdent également ces substrats neurologiques. »

II/ Toute théorie morale doit être antispéciste.

A. L'égalité considération des intérêts (Singer)

« Si un être souffre, il ne peut y avoir aucune justification morale pour ne pas prendre en considération cette souffrance. Quelle que soit la nature d'un être, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte de façon égale avec toute souffrance semblable de n'importe quel autre être (...) Ainsi c'est le critère de la sensibilité qui fournit la seule limite défendable à la préoccupation pour les intérêts des autres. » (LA 76)

B. Valeur inhérente et droits des animaux (Regan)

« Nous devons traiter les individus possédant une valeur inhérente d'une façon qui respecte leur valeur inhérente ». (DA 489)

« Il est possible d'argumenter pour la reconnaissance du droit fondamental des possesseurs de valeur inhérente au traitement respectueux que le principe de respect exige de nous » (DA 534).

C. Une meilleure défense de l'humain.

« Ce n'est pas un acte de bonté que de traiter les animaux respectueusement. C'est un acte de justice. Ce ne sont pas les intérêts sentimentaux des agents moraux qui fondent nos devoirs de justice envers les enfants, les attardés, les séniles ou les autres patients moraux, y compris les animaux. C'est le respect pour leur valeur inhérente » (DA 538)

« Parce que les patients moraux ont une valeur inhérente et n'ont ni plus ni moins de valeur inhérente que les agents moraux, ils ont le même droit à un traitement respectueux que les agents moraux et ils possèdent ce droit de façon égale » (DA 537)

III/ Le véganisme est un devoir moral.

A. Logique welfariste et véganisme pragmatique.

« Il n'est pas possible dans la pratique d'élever les animaux pour la consommation sur une grande échelle sans leur infliger une quantité considérable de souffrance. Même sans les méthodes intensives, l'élevage traditionnel comporte la castration, la séparation de la mère et de ses petits, la rupture des groupes sociaux, le marquage au fer rouge, le transport jusqu'à l'abattoir, et enfin l'abattage lui-même. Il est difficile d'imaginer comment on pourrait élever des animaux pour la nourriture sans leur infliger ces formes de souffrance » (LA 301).

B. Abolitionnisme et véganisme de principe.

« L'objectif ultime de la théorie des droits est la dissolution totale de l'industrie animale » (DA 648).

« Toute pratique, institution ou autre entreprise qui permet ou exige qu'on traite les individus dotés d'une valeur inhérente comme s'ils étaient des ressources renouvelables permet ou exige donc un traitement de ces individus qui viole le principe de respect. A ce titre, le traitement sanctionné par cette pratique et la pratique elle-même sont injustes » (DA 641)

C. La critique des sophismes spécistes.

« Même si d'autres animaux pouvant vivre d'une alimentation végétarienne tuent

quelquefois pour manger, cela ne peut fournir aucun soutien à l'affirmation selon laquelle nous sommes moralement justifiés d'en faire autant. Il est étrange de voir que les humains, qui se considèrent habituellement comme tellement supérieurs aux autres animaux, sont prêts à utiliser, si cela semble soutenir leurs préférences alimentaires, un argument qui implique que nous devrions nous tourner vers les autres animaux pour puiser auprès d'eux notre inspiration et nos règles morales » (LA 394).

Conclusion :

« Comme le disait Socrate, « je suis homme qui, comme toujours, et non pour la première fois, n'est persuadé par rien d'autre en moi que par la proposition qui me semble être la meilleure lorsque j'y applique mon raisonnement ». Deux propositions – tout d'abord, celle selon laquelle les animaux ont certains droits moraux fondamentaux, et, deuxièmement, celle suivant laquelle la reconnaissance de leurs droits exige des changements fondamentaux dans leurs traitements – m'apparaissent être les meilleures lorsque j'y applique mon raisonnement. » (DA 77)